



Faits saillants
Séance ordinaire du conseil des commissaires
2016-11-23

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Organigramme administratif 2017-2018

CC-161123-HR-0029

Attendu que le comité des ressources humaines et la Direction ont revu l'organigramme administratif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2017-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du comité administratif et de la Direction, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise aux fins de consultation le projet d'organigramme administratif 2017-2018 présenté au document n° SWLSB-2016/11/23-HR-001;

ET QUE, conformément aux politiques de gestion de la commission scolaire, le conseil des commissaires approuve la tenue d'une consultation de 30 jours commençant le 24 novembre 2016 et se terminant le 9 janvier 2017 auprès de l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL) et de l'Association québécoise des cadres scolaires – Section SWL (AQCS).

Adopté à l'unanimité

Composition et mandat du comité exécutif

CC-161123-CA-0030

ATTENDU QU'en vertu de l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires doit instituer un comité exécutif formé des membres du conseil des commissaires ayant le droit de vote qu'il détermine, dont la présidente de la commission scolaire et un commissaire coopté, le cas échéant, et un commissaire représentant le comité de parents;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires détermine la durée du mandat des membres du comité;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier institue un comité exécutif formé de :

Présidente (1)
Commissaires (4)
Commissaire-parent (1)

ET QUE le comité exécutif obtienne un mandat d'un an, commençant le 26 novembre 2016 et se terminant le 26 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité

Nomination des scrutateurs pour l'élection des membres du comité exécutif

CC-161123-CA-0031

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que la secrétaire générale et le directeur du Service des ressources financières soient nommés scrutateurs pour l'élection des membres du comité exécutif.

Adopté à l'unanimité

Élection des membres du comité exécutif

CC-161123-CA-0032

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que les votes se tiennent par scrutin secret.

Adopté à l'unanimité

CC-161123-CA-0033

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, suivant la tenue du scrutin secret, les personnes suivantes soient nommées au comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier :

| | |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| Jennifer Maccarone, présidente | Anne McMullon |
| Dean Dugas | Ailsa Pehi |
| Guy Gagnon | Sergio Di Marco, commissaire-parent |

Adopté à l'unanimité

Élections au comité d'appel

CC-161123-CA-0034

ATTENDU QUE les articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique (R.L.R.Q., chapitre I-13.3) impose à la commission scolaire l'obligation de désigner une personne ou d'instituer un comité de révision d'une décision concernant un élève;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite instituer un comité d'appel pour examiner de telles demandes conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique (R.L.R.Q., chapitre I-13.3) et à la politique no 2000-CA-03 : Révision d'une décision concernant un élève;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier institue un comité d'appel se composant de cinq (5) commissaires et du directeur général ou son délégué;

ET QUE les commissaires suivants soient nommés au comité d'appel jusqu'à ce qu'ils soient remplacés :

| | |
|------------------|--------------------------|
| Dean Dugas | Emilio Migliozi |
| Stéphane Henley | Robert Dixon (substitut) |
| Vicky Kaliozakis | Guy Gagnon (substitut) |
| Peter MacLaurin | |

Adopté à l'unanimité

Comité sur l'éducation autochtone

CC-161123-CA-0035

ATTENDU QUE la Commission de vérité et réconciliation du Canada a présenté son rapport contenant 94 appels à l'action concernant la communauté autochtone du Canada;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier s'intéresse tout particulièrement à l'éducation autochtone en raison du nombre élevé de membres de la communauté autochtone dans ses écoles et ses centres;

ATTENDU QUE le comité administratif a recommandé la mise sur pied d'un comité sur l'éducation autochtone pour représenter les intérêts de la commission scolaire à cet égard et pour développer des idées et élaborer des recommandations visant à améliorer la réussite des élèves autochtones et à mieux faire connaître et faire comprendre les enjeux de leur communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier mette sur pied un comité sur l'éducation autochtone;

QUE le comité sur l'éducation autochtone soit attentif aux conséquences que pourraient avoir, sur la communauté autochtone, certaines politiques provinciales et leur application, et en fasse rapport au conseil;

ET QUE le comité élabore des recommandations sur des questions relatives à l'éducation autochtone exigeant une intervention de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Rectificatifs de commande – Rénovation des toilettes et de l'ascenseur de l'école primaire McCaig

CC-161123-MR-0036

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-160525-MR-0115 octroyant le contrat de rénovation des toilettes et de l'ascenseur de l'école primaire McCaig à Bernard Malo inc., au coût total de 435 515,00 \$, avant les taxes (521 428,87 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE des rectificatifs de commande totalisant 46 975,21 \$, avant les taxes (54 009,75 \$, toutes taxes comprises), ont dû être apportés lors des travaux pour régler certains problèmes;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 46 975,21 \$, avant les taxes (54 009,75 \$, toutes taxes comprises);

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit majoré à 500 490,21 \$, avant les taxes (575 438,62 \$, toutes taxes comprises);

ET QUE la présidente, ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Responsable de l'observation des règles contractuelles

CC-161123-MR-0037

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-130123-MR-0115, nommant le directeur du Service des ressources matérielles comme responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC);

ATTENDU QUE la commission scolaire souhaite une plus grande transparence au sein de ce rôle;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation de la Direction, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme la coordonnatrice du Service des ressources financières comme responsable de l'observation des règles contractuelles, à compter du 24 novembre 2016;

QUE le mandat de ce poste soit conforme à la loi;

ET QUE la présente résolution remplace la résolution n° CC-130123-MR-0115.

Adopté à l'unanimité

Projets d'investissement 2016-2017 – Révisés

CC-161123-MR-0038

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-160629-MR-0135 approuvant les projets d'investissement prioritaires 2016-2017 pour ses écoles et ses centres au montant total de 6 363 770,00 \$;

ATTENDU QUE, dans une lettre datée du 30 juin 2016, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a annoncé l'adoption de mesures additionnelles afin d'assurer l'entretien et/ou la rénovation des bâtiments utilisés à des fins pédagogiques;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio Di Marco que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les projets d'investissement prioritaires révisés pour ses écoles et ses centres au montant total de 11 833 430,00 \$ conformément au document n° SWLSB-2016/11/23-MR-001;

| | |
|--|----------------------|
| AMT (Amélioration et transformation des bâtiments) | 1 605 988 \$ |
| MAO (Matériel, appareillage et outils) | 890 036 \$ |
| MESURE 30850 Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées | 156 364 \$ |
| MESURE 50621 Maintien des bâtiments | 2 887 499 \$ |
| MESURE 50622 Résorption du déficit de maintien | 1 236 417 \$ |
| MESURE 50625 Maintien des bâtiments – budget additionnel | 2 858 792 \$ |
| MESURE 50626 Résorption du déficit de maintien – budget additionnel | 2 198 334 \$ |
| TOTAL | 11 833 430 \$ |

ET QUE la présente résolution remplace la résolution n° CC-160629-MR-0135.

Adopté à l'unanimité

Engagement – Banque de professionnels

CC-161123-MR-0039

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-160928-MR-0015 approuvant la composition du comité de sélection responsable de la qualification d'autres prestataires de services pour la dernière année de la période initiale de validité de trois ans de la banque de professionnels;

ATTENDU QU'un appel de candidatures a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à cet appel de candidatures ont été ouvertes le 30 août 2016;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'étude et à l'évaluation de toutes les candidatures reçues d'architectes, d'ingénieurs civils, d'ingénieurs en structure, d'ingénieurs mécaniciens, d'ingénieurs électriciens et d'ingénieurs en géotechnique et a préparé une recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Bob Pellerin que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'ajout (troisième année) de professionnels à la banque actuelle 2014-2017 pour les projets dont le total des honoraires professionnels est inférieur à 100 000 \$, conformément au document n° SWLSB-2016/11/23-MR-002;

ET QUE les services de ces architectes, ingénieurs civils, ingénieurs en structure, ingénieurs mécaniciens, ingénieurs électriciens et ingénieurs en géotechnique soient retenus pour préparer tous les plans et devis des projets entrepris par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour la réparation, l'entretien et la rénovation de ses bâtiments.

Adopté à l'unanimité

Engagement de professionnels – Projets d'investissement 2016-2017

CC-161123-MR-0040

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté les résolutions n°s CC-161123-MR-0037 et CC-160629-MR-0135 approuvant les projets d'investissement prioritaires 2016-2017 pour ses écoles et ses centres, et a adopté la résolution n° CC-150629-MR-0195 approuvant les projets d'investissement prioritaires 2015-2016 pour ses écoles et ses centres;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté les résolutions n°s CC-140917-MR-0026, CC-140917-MR-0027, CC-140917-MR-0028, CC-140917-MR-0029, CC-150629-MR-0196 et CC-161123-MR-0038 approuvant la banque de professionnels (architectes, ingénieurs civils, ingénieurs en structure, ingénieurs mécaniciens, ingénieurs électriciens et ingénieurs en géotechnique) pour les projets dont le total des honoraires professionnels est inférieur à 100 000 \$, conformément aux documents n°s SWLSB-2014/09/17-MR-003, SWLSB-2015/06/29-MR-002 et SWLSB-2016/11/23-MR-001;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'engagement des architectes et des ingénieurs suivants pour préparer les plans et devis des projets d'investissement indiqués ci-dessous;

QUE ces services soient payés conformément aux dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics, chapitre C-65.1, r. 9, *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes*, et chapitre C-65.1, r. 12, *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs*;

QUE, suivant la réception des plans et devis, la commission scolaire procède à un appel de candidatures public pour le choix des entrepreneurs;

ET QUE la présidente, ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2016-2017

| ÉCOLE | ALLOCATION MEES | PROJET | PROFESSIONNELS | | | |
|----------------------------------|--|--|---------------------------------------|--|---|----------------------------|
| | | | ARCHITECTES | INGÉNIEURS CIVILS ET INGÉNIEURS EN STRUCTURE | INGÉNIEURS MÉCANICIENS ET INGÉNIEURS ÉLECTRICIENS | INGÉNIEURS EN GÉOTECHNIQUE |
| ÉCOLE PRIMAIRE HILLCREST ACADEMY | 450 000 \$ Mesures 50621 et 50622 / 2015-2016 | ENVELOPE DU BÂTIMENT ET TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ | BARIN S.E.N.C.R.L. | S.O. | COLLARD, SAINT-PIERRE EXPERTS-CONSEILS INC. | S.O. |
| ÉCOLE PRIMAIRE OUR LADY OF PEACE | 1 342 648 \$ Mesures 50621 et 50622 / 2015-2016 | RÉNOVATION COMPLÈTE – PHASE 1 | YVES WOODROUGH ARCHITECTES INC. | SDK ET ASSOCIÉS INC. | GROUPE CARBONIC INC. | QUALILAB INSPECTION INC. |
| ÉCOLE PRIMAIRE SOUVENIR | 950 000 \$ Mesures 50621 et 50622 / 2015-2016 | ASPHALTAGE, CHAUDIÈRE ET TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ | BELLEMARE ET GILBERT ARCHITECTES INC. | D'ARONCO, PINEAU, HÉBERT, VARIN (DPHV) INC. | INDUKTION GROUPE-CONSEIL INC. | GHD CONSULTANTS LIMITÉE |

Adopté à l'unanimité